



COMITE DIRECTEUR 03.12.2022

FORMATION – EMPLOI - IFFE

Création du Moniteur escrime, diplôme de la FFE inscrit au RNCP

Pilotage politique : Mario BOURDAGEAU

Pilotage technique : Jean-Yves ROBIN

INFORMATION

DECISION

Contexte

Depuis le 13 octobre 2022, le CQP à options escrime est officiellement abrogé comme annoncé depuis 2 ans par la branche professionnelle auprès de la FFE. De ce fait, nous avons actuellement une architecture de diplômes RNCP qui est construite ainsi :

- BPJEPS Escrime (Niv IV)
- DEJEPS Escrime (Niv V)
- DESJEPS Escrime (Niv VI)

Cette architecture est pérenne comme le montre la succession des promotions de stagiaires et l'augmentation du nombre d'inscriptions en formation sur l'année 2022, surtout en BPJEPS.

Cependant, la perte du CQP a développé un déficit de réponse à toute la demande en matière d'emplois annexes à temps très partiel (entre 2h et 8h par semaine). De plus, ce contexte d'emplois très partiels permettait aux structures fédérales de subsister dans les territoires ou de développer leur activité.

La rédaction pertinente d'un autre CQP généraliste ou d'un Titre à Finalité Professionnelle est une option qui nous conduirait à une longue période d'attente (2 ans minimum, plus probablement 3 ans) à cause des exigences imposées par France Compétences en matière d'écriture et de validation.

De plus, le manque d'information que nous avons à ce jour sur les conséquences de la restructuration amorcée de France Compétences et de la rénovation des diplômes d'état comme le BPJEPS sont aussi un frein certain à cette potentielle écriture.

Projet de création du moniteur escrime

Il est proposé à la FFE de saisir l'opportunité de s'orienter vers un nouveau diplôme RNCP en développant un partenariat avec une fédération délégataire en développant une nouvelle offre de diplôme professionnel pour augmenter notre offre d'encadrement et favoriser le développement de nos clubs en répondant à leur besoin d'emploi à temps partiel.

Nos objectifs

- Répondre aux besoins des clubs qui proposent des activités d'animation, de découverte ou d'initiation en faveur de tous les publics
- Favoriser le développement professionnel des clubs de sabre laser et d'escrime artistique
- Répondre à des besoins des clubs qui ne peuvent pas employer un temps plein mais s'assurer le service de professionnels qualifiés
- Développer l'emploi à temps partiel ou l'emploi complémentaire pour des enseignants qui le souhaitent
- Compenser la perte du CQP à options dans le cadre des offres de diplôme RNCP dans notre architecture de diplômes au sein de notre discipline.
- Permettre la création de clubs ou d'académies dans les secteurs de l'escrime laser et de l'escrime artistique et donc ainsi augmenter le nombre d'affiliation et par conséquent le nombre de licenciés.
- Permettre à des microstructures fédérales de subsister et à nos associations de développer leur activité.

Le concept

- Associer le diplôme porté par la fédération partenaire, le Certificat de Qualification Professionnel Animateur de Loisir Sportif option Jeux Sportifs Jeux d'Opposition (CQP ALS option JSJO) à notre dernier niveau de diplôme fédéral d'encadrement : le diplôme d'éducateur fédéral 2.

Prérogatives du CQP ALS option JSJO

Ce diplôme permet à son titulaire d'être capable de :

- Faire découvrir, initier et sensibiliser aux pratiques de loisir sportif,
- Accueillir tous les publics, en particulier ceux éloignés de la pratique sportive,
- Transmettre une ou plusieurs techniques indispensables à l'initiation et à la sensibilisation en adéquation avec le public visé,
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratiques sécurisées,
- Proposer des activités à caractère ludique et éducatif, utilisées dans le cadre de situations pédagogiques dans un objectif de socialisation, de développement et de maîtrise des habiletés motrices en dehors de tout contexte de compétition.

Ce CQP ALS option JSJO est un premier niveau de qualification professionnelle pour l'encadrement de la pratique sportive dans une logique de développement non compétitive.

Il permet la délivrance d'une carte professionnelle d'éducateur sportif pour exercer une activité réglementée de façon complémentaire à son activité professionnelle principale. Le titulaire de ce diplôme peut travailler en tant que salarié ou indépendant.

Ce CQP associé à notre éducateur 2 représente un tremplin pour accéder à une formation BPJEPS et vient compléter notre parcours de formation professionnelle.

Process- Démarche

- Rapprochement d'une fédération délégataire qui organise des actions de formation pour le diplôme du Certificat de Qualification Professionnel Animateur de Loisir Sportif (CQP ALS) avec l'option Jeux Sportifs et Jeux d'Opposition (JSJO) afin de voir la faisabilité d'un partenariat
- Elaborer un échéancier de travail avec cette fédération partenaire pour déterminer :
 - o Les attentes et les opportunités de ce nouveau diplôme pour notre discipline
 - o Le fonctionnement entre les organismes de formation de chaque fédération
 - o Les exonérations de contenus potentielles
 - o Les stratégies de communication sur le dispositif de formation
 - o La gestion des cohortes de stagiaires
- En parallèle, le dispositif doit être présenté et validé en Bureau Fédéral et en Comité Directeur car un accord de principe de ces entités fédérales est essentiel pour amorcer les relations de formation entre les organismes de formation des deux fédérations concernées.
- Etablir la convention de fonctionnement pour cette action de formation conjointe entre les deux fédérations partenaires
- Procéder à la communication du dispositif auprès de nos licenciés concernés
- Organiser l'orientation des stagiaires potentiels vers les représentants l'organisme de formation de la fédération partenaire.
- Ouvrir la première session de formation pour la rentrée sportive 2023. (Octobre)

Echéancier :

- Octobre- novembre 2022 : travaux de concertation avec la fédération délégataire porteuse de la formation CQP ALS option JSJO
- Décembre 2022 : validation en Bureau Fédéral et Comité Directeur
- Janvier - février 2023 : rédaction et signature de la convention de formation
- Mars - Avril 2023 : Travaux d'ingénierie sur la mise en place du dispositif acté dans la convention
- Mai - juin 2023 : communication et lancement du processus d'inscription sur cette nouvelle action de formation conjointe
- Juillet – septembre 2023 : recrutement des stagiaires
- Octobre 2023 : lancement de la première promotion

Positionnement de la DTN

- Même si ce dispositif est une opportunité de formation, cette association d'un diplôme RNCP portée par une autre fédération (CQP ALS option JSJO) avec notre dernier niveau de diplôme fédéral permet d'ouvrir de multiples perspectives :
 - o Offrir un vrai diplôme rémunéré pour les licenciés du sabre laser et de l'escrime artistique
 - o Augmenter les possibilités d'affiliation de nos structures et créer de nouveaux clubs ou d'académies affiliées

- Offrir des compétences supplémentaires dans une action de formation :
 - Appréciation de différents publics
 - Obtenir des compétences supplémentaires dans des activités multisports
 - Ouverture vers des secteurs d'activité transversaux
- Répondre à la demande de structuration de l'emploi très partiel
- Lutter contre le travail déguisé et ainsi régulariser certaines situations professionnelles précaires
- Attention tout de même, cette association de diplômes impliquera des contraintes pour nos licenciés stagiaires :
 - Un processus de certification qui est propre à la fédération délégataire :
 - 2 évaluations différentes dans 2 disciplines d'opposition (escrime + une autre discipline sportive d'opposition)
 - 120H de formation (avec exonération de la formation l'éducateur 2 incluse) + 80H de formation en structure qui peut être un club d'escrime.
 - Toutes les régions ne proposent pas de formation CQP ALS option JSJO.
 - Le contrat d'apprentissage n'est pas éligible sur ce dispositif de formation
- Dans le cadre d'une validation du comité directeur fédéral sur ce dispositif, il faudra également modifier la réglementation propre au processus d'affiliation en ajoutant cette association de diplôme dans les diplômes RNCP escrime permettant à une structure de s'affilier.

Décisions soumises au comité directeur :

Validation du projet de création du moniteur escrime, diplôme inscrit au RNCP

POUR CONTRE ABSTENTION